

30 - Accueil du Festival «Petites Fugues» au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et le Centre Régional du Livre de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Le Centre Régional du Livre de Franche-Comté (CRLFC) organise la dixième édition du Festival littéraire des «Petites Fugues». Axée autour de rencontres (lectures, débats, échanges) avec des écrivains, cette manifestation vise à promouvoir la lecture et la création littéraire contemporaine, venue de Suisse et de France.

Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (MBAA) accueillera les 19, 20, 26 et 27 novembre 2011 de nombreux écrivains ainsi que des comédiens qui liront les textes des auteurs invités. Le thème de cette édition 2011 s'intitule «10 ans déjà : jeune ou vieux ?». La réception d'inauguration officielle du festival se tiendra au musée et sera organisée le samedi 19 novembre 2011.

La Ville de Besançon s'engage à garantir pour les spectateurs la gratuité d'accès aux espaces accueillant les manifestations (salle «XIX^{ème}» et hall du MBAA), à participer techniquement à l'organisation de la manifestation (ex : mise à disposition de chaises...) ainsi qu'à promouvoir le programme de ces journées par des actions de communication dédiées (ex : annonce de la manifestation dans le BVV...). Le CRLFC prendra à sa charge l'ensemble des frais afférents à l'organisation, tant d'un point de vue de l'accueil des auteurs que d'un point de vue logistique et matériel (ex : dépenses liées à la mise en place et à la maintenance des matériels nécessaires telle que la régie son...). La Ville n'apportera aucune contribution financière directe à cet événement.

Une convention précisant les modalités d'organisation de cette manifestation sera passée avec le Centre Régional du Livre de Franche-Comté.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants, devant régir ce partenariat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.